

PRÉSENTATION DES structures intercommunales

Voici les 5 structures supra-communales existant entre la commune et le département. Elles résultent de la volonté de Sancey et de ses voisins de travailler ensemble pour plus de cohérence dans l'aménagement du territoire et plus d'économies.



SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Sancey

Communes : Belvoir, Chazot, Orve, Rahon, Vellerot-lès-Belvoir et Sancey

Président : Jean-Charles POUX

Création : 2005

Budget réel de fonctionnement : 220.000 €

Financement : communes adhérentes, au prorata de leur population pour l'investissement et des enfants scolarisés pour le fonctionnement.

Compétences : Gestion des bâtiments scolaires et périscolaires, des services scolaires (ATSEM, entretien, gestion quotidienne, matériel...), périscolaires (délégation à l'association familles Rurales) restauration (cantine au collège Fertet), et extrascolaires (centre aéré de l'été également délégué à Familles Rurales).

Origine : A partir de 1970 et devant la baisse du nombre d'enfants, les communes se voient dans l'obligation de regrouper leurs établissements scolaires. Ainsi Rahon et Sancey-le-Long fusionnent dès 1977, avant d'être rejoints par Belvoir 10 ans plus tard. Sancey-le Grand accueillera quant à lui les écoliers de Vellerot en 1987 et ceux de Chazot et Orve en 1992. Suite au rapprochement des écoles des deux Sancey en 2004, les élus décident de créer un syndicat représentatif de toutes ces communes, syndicat qui gèrera le fonctionnement puis l'investissement en matière scolaire et périscolaire.



SGBI : Syndicat de Gestion des Bâtiments Intercommunaux de Sancey

Communes : Rahon et Sancey

Président : Dominique ROUHIER

Création : 1984

Budget réel de fonctionnement : 50.000 €

Financement : communes adhérentes au prorata de leur population.

Compétences : gestion des bâtiments intercommunaux : église St Martin, cure et dépendances, cimetière, Maison du Temps libre, Maison du Gardien, Patronage, ainsi que tous les parkings s'y afférant

Origine : Avec la Loi de Séparation de l'Église et de l'État de 1905, les biens de la Paroisse, appelés Fabrique, (église, cure et dépendances, cimetière, et autres biens fonciers) historiquement gérés par le Curé, le Maire et quelques autres élus sont transférés à Sancey-le-Grand. En 1908, Sancey-le-Grand, Sancey-le-Long et Rahon trouvent un accord de cogestion de ces biens paroissiaux. En 1984 la création du SGBI vient donner une représentation à cet accord.





SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du val de Sancey

Communes : Belvoir, Rahon et Sancey

Président : Damien GRAIZELY

Création : 2001

Budget réel de fonctionnement : 100.000 €

Financement : redevance assainissement payée par les habitants des communes adhérentes et prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau.

Compétences : Assainissement, collecte et traitement, réseau et station



CCPSB : Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe

27 communes : Belleherbe, Belvoir, Bretonvillers, Chamesey, Charmoille, Chazot, Crosey-le-Grand, Crosey-le-Petit, Froidevaux, La Grange, Lanans, Longeville-lès-Russey, Orve, Péseux, Provenchère, Rahon, Randevillers, Rosières-sur-Barbèche, Sancey, Servin, Surmont, Valonne, Vaudrivillers, Vellerot-lès-Belvoir, Vellefans, Vernois-lès-Belvoir, Vyt-lès-Belvoir

Président : Christian BRAND

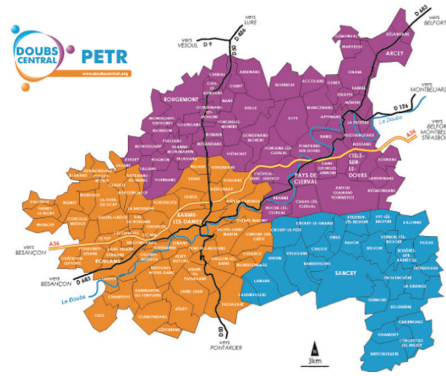
Création : 2017

Budget réel de fonctionnement : 1.720.000 €

Financement : Taxes sur les ménages, sur les entreprises, sur les éoliennes, redevance déchets, dotations, locations de bâtiments (gendarmerie, crèches, postes, etc.)

Compétences principales : Économie, Collecte et traitement des déchets, Environnement, Tourisme, Culture, Sports, Multi accueil (crèches), Maison France Service et Gestion de la gendarmerie, du cinéma, des stades intercommunaux, des sentiers de randonnée, du gymnase, des terrains de tennis et du plateau d'évolution. D'autres compétences sont déléguées à des syndicats plus importants (mobilité, fibre et très haut débit, téléphonie etc.)

Origine : En 1976 les communes de Belvoir, Chazot, Crosey-le-Grand, Orve, Rahon, Randevillers, Sancey-le-Grand, Sancey-le-Long, Surmont, Vellerot-lès-Belvoir, Vellefans, Vyt-lès-Belvoir, Vernois-lès-Belvoir, Rosières-sur-Barbèche et Valonne se regroupent au sein d'un syndicat (SIVOM) qui gèrera bientôt ordures ménagères, stade, gendarmerie, collège, gymnase et plateau d'évolution. En 2001 le SIVOM laisse la place à la Communauté de Communes du Vallon de Sancey qui fusionnera avec une partie de la CC Entre Dessoubre et Barbèche en 2017.



PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Doubs central

Communautés de Communes : CC Doubs Baumoises, CC des 2 Vallées Vertes, CC du Pays de Sancey-Belleherbe.

Président : Thomas VIGREUX

Création : 2015

Budget réel de fonctionnement : 700.000 €

Financement : Communautés de communes adhérentes

Compétences : définir et mettre en œuvre les conditions à même de favoriser un aménagement et un développement équilibré, cohérent et durable du Doubs central dans les domaines suivants : aménagement du territoire en portant notamment un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et en accompagnant les démarches de revitalisation des bourgs-centres. Services à la personne en matière de santé et mobilité (TADOU). Recherche de financements pour les projets sur le territoire. Transition énergétique.

Origine : En 1980 est créé le Syndicat Intercommunal des 4 Cantons (Baume-les-Dames, Clerval, L'Isle-sur-le-Doubs, Rougemont), afin de coordonner les différentes politiques locales et d'organiser le partage des subventions. Devenu Syndicat Intercommunal de la Vallée du Doubs Central en 2001 puis Pays Doubs Central, il a notamment permis de partager et gérer les compensations de l'Etat liées à l'arrêt du projet de canal du Rhône au Rhin.